

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 SEPTEMBRE 2022 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

**22/064/VDV**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Attribution de subventions pour des actions de prévention dans le cadre de l'appel à projets "initiatives jeunes".**

22-38703-DGAJSP

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par la délibération n°22/0260/VDM du 29 juin 2022 le Conseil Municipal a voté un appel à projets en vue de soutenir des initiatives portées par des associations agissant en faveur de la jeunesse et faisant appel à la solidarité, l'écocitoyenneté, l'amélioration du cadre de vie.

A l'issue de cet appel à projet, la Ville de Marseille a sélectionné des actions qui mettent l'accent sur la responsabilisation et l'engagement citoyen des jeunes, plus particulièrement ceux exposés à des comportements à risque et/ou des pratiques déviantes.

Ainsi , le présent rapport soumet au conseil d'arrondissements le subventionnement des associations suivantes, lesquelles ont été retenues au regard de la qualité et de l'originalité de leur projet :

**ASSOCIATION FAMILIALE DU CENTRE SOCIAL BOIS LEMAITRE (AFAC)**

Action : « des actes solidaires pour une jeunesse citoyenne »

Dossier 00010180 convention 81332 Tiers 11577

**CENTRE SOCIAL LES LIERRES**

Action :Prévention jeunesse par les arts urbains

Dossier 00010181 convention 81331 Tiers 17243

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET  
NOTAMMENT SON ARTICLE 2211-1  
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvées les conventions ci-annexées et les subventions suivantes proposées pour les associations de notre secteur :

<b>Association</b>	<b>N°dossier</b>	<b>Montant alloué</b>
Association familiale du centre social Bois Lemaître (AFAC)	Dossier 00010180	2 000 Euros
Centre Social Les Lierres	Dossier 00010181	3 000 Euros
<b>TOTAL</b>		<b>5 000 Euros</b>

**ARTICLE 2** La dépense correspondante soit 18 500 Euros (dix-huit mille cinq cents Euros) dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour les associations de notre secteur sera imputée sur les crédits 2022 du Service Prévention de la Délinquance - code 13504 - fonction 025 nature 6574.2.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**